



LE PETIT CARNET

DE L'ENSEIGNEMENT
DE PROMOTION
SOCIALE



Siep



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

TABLE DES MATIÈRES

1.	L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE (EPS) : qu'est-ce que c'est ?	
1.1.	Description générale et quelques chiffres	P4
1.2.	Ses horaires	P5
1.3.	Sa structure	P6
2.	L'INSCRIPTION EN EPS ?	
2.1.	A qui s'adresse-t-il	P7
2.2.	Les coûts	P9
2.3.	Les particularités	P10
2.4.	Les passerelles de et vers l'enseignement de plein exercice	P11
3.	PUIS-JE GARDER UN STATUT D'ÉTUDIANT DANS L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE ?	
3.1.	L'EPS les allocations familiales	P12
3.2.	L'EPS le job étudiant	P13
3.3.	Le congé éducation payé et le crédit-temps	P13
4.	QUELLES FORMATIONS PUIS-JE SUIVRE DANS L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE ?	
4.1.	Les unités d'enseignement menant à une attestation de réussite	P14
4.2.	Les certificats	P14
4.2.1.	Les certificats de niveau secondaire spécifiques à l'EPS	P14
4.2.2.	Les certificats de niveau secondaire correspondants au plein exercice	P15
4.2.3.	Le CESS (Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur) dans l'EPS	P16
4.3.	Les certificats par Unités d'Acquis d'Apprentissage (CPU)	P18
4.4.	Les certificats de niveau supérieur spécifiques à l'EPS	P19
4.5.	Les BES (Brevet d'Enseignement Supérieur)	P19
4.6.	Les bacheliers	P20
4.7.	Les masters	P21
4.8.	Les spécialisations	P21
5.	LA BELLE HISTOIRE	P22

AVANT-PROPOS :

Les conseiller-ère-s en information et en orientation des centres SIEP (Service d'Information sur les Etudes et Professions) constatent régulièrement le manque de connaissance du public à propos de l'enseignement de promotion sociale (EPS).

Ce constat est d'autant plus important que ce système de formation offre des solutions d'enseignement à des profils et publics variés : les chercheur-euse-s d'emploi, les travailleur-euse-s qui souhaitent se réorienter, les étudiant-e-s dit-e-s « non-finançables », entre autres, peuvent profiter des avantages que propose la promotion sociale.

L'équipe du SIEP de Namur a donc créé ce carnet afin de présenter l'enseignement de promotion sociale de façon simple et accessible, à destination de celles et ceux qui pourraient voir dans cet enseignement une réponse à leurs besoins de formation actuels ou futurs.

L'objectif de ce carnet n'est pas de présenter l'enseignement de promotion sociale de manière approfondie et détaillée mais de permettre d'en comprendre son fonctionnement, ses atouts. Pour aller plus loin, n'hésitez pas à contacter un centre SIEP ou une école de promotion sociale.

Vous retrouverez, tout au long de ce carnet, les témoignages de 4 personnes ayant suivi des formations dans l'enseignement promotion sociale. Le récit de leurs vécus, leurs questionnements, leurs avis, serviront de fil rouge à cette publication. Nous souhaitons donc les remercier pour le temps qu'ils nous ont consacré et espérons que leurs expériences pourront vous éclairer.

→ N.B : EPS = Enseignement de Promotion Sociale
UE = Unité d'Enseignement

VOICI UN DESCRIPTIF SUCCINCT DE CHACUNE DE CES PERSONNES :

Rebecca (28 ans) : accomplit sa dernière année de bachelier de marketing en EPS. Elle avait précédemment entamé des études en haute école mais ne pouvait plus les poursuivre après avoir échoué 3 fois en 1^{ère} année. Suite à cela, elle a commencé un bachelier en informatique de gestion dans l'EPS, tout en travaillant. Dans son emploi, elle découvre un intérêt pour le secteur commercial et décide donc de se réorienter et de suivre un bachelier en marketing, toujours dans l'EPS, qu'elle termine cette année.

Naïm (25 ans) : après des études de médecine et puis de sciences biomédicales à l'université, Naïm s'inscrit dans un bachelier de promotion sociale en chimie, organisé en soirée. Il conjugait des études 5 soirs par semaine et un job étudiant la journée. Aujourd'hui il vient de finir sa formation et travaille comme professeur de sciences dans une école secondaire.

Rémi (29 ans) : travaille dans le privé comme ingénieur et a suivi, en EPS, deux formations successives. Pendant 1 an, il a suivi des cours du certificat de technicien en photographie. Ensuite, pendant 2 ans, il a choisi des cours de soudure. Il ne souhaitait pas spécialement obtenir un diplôme mais voulait avant tout acquérir des savoir-faire. Il a donc choisi des cours à la carte, en piochant parmi différents cursus organisés en EPS.

Agnès (26 ans) : travaille dans la recherche en sciences biomédicales à plein temps et a suivi des cours du soir en langues. Elle souhaitait apprendre l'italien et a trouvé un établissement de promotion sociale dans lequel elle a pu suivre un premier niveau pendant 1 an à raison d'une fois par semaine. Son désir de s'enrichir personnellement et culturellement fut ainsi satisfait.

Bonne lecture !

1. L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE (EPS) : QU'EST-CE QUE C'EST ?

1.1. Description générale et quelques chiffres

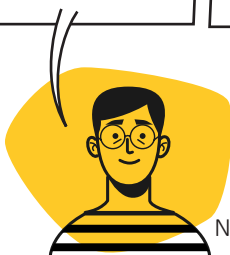
L'enseignement de promotion sociale (EPS) est un enseignement pour adultes qui a pour objectif d'offrir une formation tout au long de la vie. Il offre à chacun la possibilité de suivre des formations à des horaires variés (souvent compatibles avec d'autres activités, travail, activité sportive, vie de famille, etc) et d'obtenir des titres (diplômes, certificats, brevets, etc) reconnus en Belgique.

L'offre de formations est très large, on recense près de 1300 formations de niveaux variés, allant du primaire au master et couvrant tous les secteurs.



Pour moi une des grandes différences entre la promotion sociale et l'université c'est la proximité avec les enseignants. Dans la classe où j'étais, on devait être 6 ou 7 et cela permettait d'être beaucoup plus proche des professeurs et on pouvait poser plus facilement des questions. C'était donc, selon moi, beaucoup plus facile à suivre qu'à l'université où je décrochais plus vite.

Dans l'enseignement, il n'y a pas que le chemin classique. La promotion sociale est une autre voie qui permet de découvrir des personnalités variées, des façons d'étudier et d'apprendre totalement différentes aussi. Ma classe c'est un peu comme une seconde petite famille. Tout le monde se connaît et il y a une réelle proximité... Et finalement on obtient le même diplôme que les autres.





Rémi

C'est un type d'enseignement qui te permet de te former en parallèle à ton boulot et donc d'acquérir de nouvelles compétences par rapport à tes compétences de base. Cela permet d'avoir une formation continue et à n'importe quel moment de ta vie. C'est accessible à tous !



Agnès

Par rapport à mes études à l'université, je trouvais que la promotion sociale se rapprochait plus des cours que nous avions en secondaire. Plus petits groupes, plus encadré, plus interactif... Il y a aussi un contact plus étroit, une plus grande complicité avec les enseignants.

1.2. Ses horaires

La plupart des formations de promotion sociale sont organisées **le soir, voire le samedi**.

Mais, elles peuvent aussi s'organiser pendant la **journée** afin de concentrer un plus grand nombre de périodes par semaine.

L'objectif de ces horaires est de permettre à chacun de **combiner formation et vie personnelle ou professionnelle**.



Je me suis rendu compte que ce serait un parcours qui me correspondrait mieux, parce que je voulais absolument pouvoir entrer dans le monde du travail et qu'il était possible de suivre les cours en soirée.

R

J'étais en cours du soir donc la journée j'avais du temps pour travailler. J'avais beaucoup plus de disponibilité, ce qui était pratique. J'avais des journées bien remplies mais avec mon job étudiant je pouvais m'organiser pour avoir des congés durant les périodes d'examen.

N

Pour moi, les cours en soirée, même si ce n'était que 3 heures, n'étaient pas trop contraignants. D'autant plus que je n'avais pas trop de travail à faire chez moi et, comme je suivais des cours de base, les examens ne me demandaient pas trop de travail.

A

1.3. Sa structure

L'enseignement de promotion sociale est organisé de manière modulaire suivant un **système d'Unités d'Enseignement (UE) capitalisables**. Qu'est-ce que cela signifie ?

Par exemple, dans la formation d'assistant-e vétérinaire, il existe un ensemble d'UE comme : *Nutrition des animaux de compagnie / Biologie des animaux de compagnie / Pathologie des animaux de compagnie / Ethologie du chien et du chat, etc.* **Lorsque l'ensemble des UE de la formation a été suivi et réussi, il est alors possible de passer l'épreuve finale (épreuve intégrée : le plus souvent un examen ou un travail). Sa réussite permet d'obtenir le titre, dans notre exemple : le certificat d'assistant-e vétérinaire.**

Mais, il n'est pas obligatoire de suivre tous les cours si nous ne souhaitons pas spécialement obtenir de titre qualifiant.

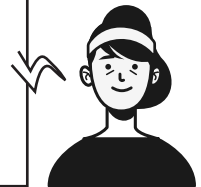
C'est comme si nous avions un grand panier (la formation globale) et que ce panier était composé d'œufs (les UE). Si on souhaite ne prendre qu'un œuf, c'est possible. Mais si on souhaite acquérir le titre visé, alors il faudra prendre tous les œufs du panier.



Rémi

C'était un cursus de trois ans mais je n'ai suivi que certains cours qui m'intéressaient. Je n'ai donc pas suivi toute la formation. Mon but était de me former moi-même. Je voulais apprendre quelque chose plutôt qu'obtenir un certificat.

Je savais aussi qu'il y avait la possibilité de ne pas prendre tous les cours d'un coup. On peut sélectionner le nombre de cours que l'on veut suivre et prendre plus de temps pour compléter son bachelier. Le système modulaire permet de faire face à des années plus complexes durant son parcours et d'allonger sa formation si nécessaire. De ce fait, je remarque qu'il y a assez peu d'abandons dans ma classe.



Rebecca



Naïm

Certains élèves avaient un travail à temps plein en même temps que leurs études. Comme nous avons cours 5 soirs par semaine, ils allongeaient leur cursus pour alléger leurs semaines.

Remarques :

- Dans la plupart des formations qualifiantes ou des formations supérieures il y a des heures de stages à accomplir (d'intégration, d'observation...). .
- La durée d'une UE est traduite en période (1 période = 50 minutes de cours) ou d'ECTS (European Credit Transfer System) appelé aussi crédit pour les études de niveau supérieur.

Certaines personnes de ma classe travaillaient déjà dans le domaine de la chimie et faisaient leur stage sur leur lieu de travail.



2. L'INSCRIPTION EN EPS

2.1. A qui s'adresse-t-il ?

L'enseignement de promotion sociale s'adresse en principe à un public qui n'est **plus soumis à l'obligation scolaire (minimum 18 ans)**. Mais il peut aussi concerner certains jeunes **entre 16 et 18 ans**, à condition qu'ils fréquentent, par ailleurs, une école qui répond à l'obligation scolaire (plein exercice, CEFA, IFAPME ou EFP, un apprentissage industriel...).

Il n'y a pas d'âge maximum. Il y a souvent un niveau d'étude requis mais il est possible de **présenter un examen d'admission** ou encore de faire **valider son expérience** (voir point 2.3 Les particularités d'inscriptions).



R

Ce que j'ai bien aimé dans ces formations-là, c'est que tu es avec des gens de tous les milieux, de tous les âges, qui ont des expériences différentes et donc tu apprends aussi des choses rien qu'en les côtoyant.

Dans mes cours de photo, il y avait des mécaniciens, des journalistes, des jeunes de 16 ans, des retraités...

Donc c'est assez intéressant pour le partage.



R

Dans ma classe il y a un mélange de tout. Il y a des personnes qui sont comme moi, « les rejetés des hautes écoles » parce qu'ils n'ont pas pu terminer, d'autres qui n'ont pas pu faire d'études. Il y a d'autres personnes qui viennent de pays étrangers, des jeunes, des parents et même des grands-parents... Il y a une bonne mixité en fait.

De manière générale, l'EPS s'adresse :

- **Aux personnes sans qualification** et qui souhaitent obtenir un diplôme, un titre.
- **Aux personnes qui ont déjà une qualification professionnelle** et qui désirent se former, se spécialiser ou se recycler
- **Aux travailleur·euse·s** qui envisagent de changer de profession
- **Aux chercheur·euse·s d'emploi**, qualifiés ou non, à la recherche d'une formation qui leur permettra de trouver ou retrouver un emploi
- **Aux jeunes, inscrits dans un enseignement en alternance**, et qui approfondissent leur formation
- **Aux jeunes, inscrits dans l'enseignement ordinaire secondaire ou supérieur** cherchant des compétences dans les matières non couvertes par leurs programmes de cours normaux
- **Aux personnes souhaitant acquérir de nouvelles connaissances** pour leur enrichissement personnel ou par curiosité
- **Aux enseignant·e·s** dans le cadre de la formation continue.



Rebecca

Je faisais un bachelier en informatique de gestion en promotion sociale et je travaillais en même temps dans le domaine du marketing. Je me suis rendue compte que je préférais ce que je voyais dans mon travail à ce que je voyais dans mes cours et j'ai donc décidé de me réorienter vers un bachelier en marketing. Ce secteur évolue énormément et est constamment transformé. Le fait que je sois en même temps sur le terrain et à l'école me permet d'apporter cette nouveauté, cette fraîcheur dans mon travail et je suis à jour sur les tendances à suivre.

→ Concernant l'enseignement supérieur, nul ne peut suivre simultanément les cours de l'enseignement supérieur de promotion sociale de type court et ceux de l'enseignement supérieur de plein exercice, sauf si le contenu des cours ne correspond pas à celui de son programme d'études dans le plein exercice.

→ **Important** : Il n'y a pas de critère de finançabilité dans l'enseignement de promotion sociale. Un étudiant qui ne serait plus finançable dans l'enseignement supérieur de plein exercice pourrait suivre une formation de niveau supérieur dans l'enseignement de promotion sociale.



2.2. Les coûts

Le coût d'une inscription dans l'enseignement de promotion sociale est la somme de deux prix. Il existe en effet un forfait de base à payer à l'inscription qui est actuellement de 29 euros. A cela s'ajoute une somme par période de cours (1 période = 50 minutes) en fonction du niveau de la formation.

Comme je travaillais, j'avais le tarif plein, je payais l'entièreté du prix mais il y avait des gens au chômage qui avaient des tarifs plus accessibles.



Tarifs 2022/2023 :

- 0,26 €/p pour le **niveau secondaire**, jusqu'à la 800^{ème} période.

Exemple : $860 \text{ p} = 29 \text{ €} + 800 \text{ (limite de périodes à payer)} \times 0,26 \text{ €} = 237 \text{ €}$

- 0,42 €/p pour le **niveau supérieur**, jusqu'à la 800^{ème} période.

Exemple : $860 \text{ p} = 29 \text{ €} + 800 \text{ (limite de périodes à payer)} \times 0,42 \text{ €} = 365 \text{ €}$

Si 500 p dans le secondaire et 400 p dans le supérieur : $29 \text{ €} + 500 \times 0,26 + 300 \times 0,42 \text{ €} = 285 \text{ €}$.

Remarques :

- *Certaines personnes peuvent bénéficier d'une réduction/annulation du droit d'inscription (mineurs, chômeurs complets indemnisés, les personnes en situation de handicap...).*
- *En cas d'inscription dans plusieurs établissements de l'enseignement de promotion sociale, le droit d'inscription est payable une seule fois.*
- *Il est possible pour les établissements, en plus du droit d'inscription mentionné ci-dessus, de percevoir un minerval direct ou indirect (lié à des frais de formation comme l'achat du vin pour une formation d'œnologie par exemple).*

2.3. Les particularités

L'EPS est un enseignement relativement souple et cela se traduit également à travers **les particularités des conditions d'admission.**

Vous trouverez ci-après certaines de ces particularités.

Remarque : dans ce petit carnet, nous n'avons pas pour objectif de tout passer en revue de manière détaillée mais plutôt de permettre aux personnes qui pourraient être concernées par une de ces particularités d'en prendre conscience.

Si vous souhaitez approfondir l'une de ces questions, n'hésitez pas à contacter un centre SIEP ou une école de promotion sociale.

Pour mon bachelier en marketing j'ai dû faire un test de langue en néerlandais et en anglais. Même si j'avais mon CESS, il fallait que je dispose d'un certain niveau en langue.



Rebecca

Dans l'enseignement de promotion sociale, lorsque l'on souhaite s'inscrire à une formation, il peut être demandé d'avoir certains prérequis (avoir le CESS pour s'inscrire à un bachelier, par exemple). Mais, il est également possible de passer outre ce critère d'accès à la formation :

1. En présentant un examen d'admission :

L'objectif de cet examen est de vérifier que vous avez le niveau pour comprendre/suivre cette formation. Cet examen d'admission sera donc, le plus souvent, centré sur les besoins de compréhension de la formation (avoir un niveau de langue suffisant avant de commencer un bachelier en International Business, par exemple).

Attention : le fait de réussir l'examen d'admission vous donne accès à la formation visée mais ne délivre bien sûr pas le titre requis.

2. Par la Validation des Acquis (VA) :

Il s'agit d'un système qui permet de valoriser, de mettre en avant, des connaissances obtenues grâce à une expérience professionnelle, personnelle et/ou de formation. Cela permet, même si nous n'avons pas le titre requis, l'admission dans une ou plusieurs UE et/ou la dispense de certains cours ou stages

3. Par la Validation des Compétences (VAC) :

La VAC concerne toutes les personnes de plus de 18 ans qui ont exercé un **métier**, sans obtenir de titre scolaire et qui souhaitent valoriser leurs compétences pour accéder à un emploi ou à une formation. La différence avec la VA expliquée ci-dessus, est que la validation se fait auprès **d'un jury d'experts dans un centre agréé** mais qui n'est pas forcément l'école où l'on souhaite s'inscrire. Une autre différence est que, dans ce cas-ci, contrairement à la VA, la personne qui réussit le jury reçoit un document officiel (titre de compétence) qui prouve la connaissance d'un savoir-faire d'un métier (par exemple l'attestation « Tenir la comptabilité financière au moyen de l'outil informatique » pour le métier d'aide comptable). Il est donc possible, avec l'obtention d'un ou plusieurs titre(s) de compétence, d'avoir accès à des UE de l'enseignement de promotion sociale de **niveau secondaire** ou à la réussite d'une formation (moyennant la réussite de l'épreuve intégrée). Toutefois, ces titres de compétences ne

donnent droit à aucune dispense automatique dans l'enseignement supérieur de promotion sociale.

4. Par Validation des Unités d'Acquis d'Apprentissage (UAA) obtenues via la Certification par Unités (CPU).

Certaines formations qualifiantes de l'enseignement secondaire sont organisées selon le système de la CPU.

La formation est divisée en UAA qui sont des unités de savoirs, aptitudes et compétences qui, ensemble, permettent l'obtention d'un certificat qualifiant. Ces UAA, permettent à des étudiants qui les ont déjà validées de ne pas avoir à représenter ces savoirs, aptitudes ou compétences dans une formation de promotion sociale qui les proposeraient.

Si un élève, à la suite d'une formation du secondaire, a obtenu des UAA et n'a pas le certificat qualifiant, il peut suivre ce qui lui manque en EPS. Ce dispositif concerne les options des 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} années de l'enseignement secondaire qualifiant de plein exercice, en alternance et spécialisé mais aussi certaines sections de l'EPS.

Les conditions d'admission peuvent donc être beaucoup plus souples dans l'enseignement de promotion sociale que dans l'enseignement de plein exercice.

Comme j'avais fait des études à l'université, de médecine et en sciences biomédicales, j'ai pu obtenir quelques dispenses comme la chimie générale ou d'autres cours de bac 1.



2.4. Les passerelles de et vers l'enseignement de plein exercice

Ces passerelles sont définies par décret.

- Passerelle de l'enseignement supérieur de promotion sociale vers l'enseignement universitaire :

Le titre de bachelier peut donner accès à un master de l'enseignement supérieur de plein exercice ou de promotion sociale, moyennant éventuellement des crédits (ECTS) complémentaires (exemple : un bachelier d'optométrie en EPS permet une passerelle vers

le master en sciences du travail à l'université moyennant entre 45 et 60 ECTS complémentaires).

- Passerelles de l'enseignement supérieur ou universitaire vers l'enseignement supérieur de promotion sociale :

Pas de passage automatique en 2^{ème} année de bachelier après une année réussie à l'université ou en haute école, mais l'étudiant sera éventuellement dispensé de certaines UE suivant le rapport avec les études antérieures.

3. PUIS-JE GARDER UN STATUT D'ÉTUDIANT DANS L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE ?

En promotion sociale, il n'y a pas de "statut étudiant" en soi. Ainsi, selon la législation il n'y a aucune obligation pour l'établissement de délivrer une « carte étudiant ». Néanmoins, l'établissement d'EPS peut établir une attestation d'inscription régulière aux cours, cela permet alors aux étudiants de bénéficier d'un tarif réduit au niveau des transports en commun. L'école peut également délivrer une carte d'étudiant donnant accès à d'autres avantages et tarifs réduits.

3.1. L'EPS et les allocations familiales

Avant 18 ans, les allocations familiales sont reçues sans condition.

De 18 à 21 ans

Les étudiant-e-s qui ont atteint 18 ans conservent automatiquement leur droit aux allocations familiales jusqu'à l'âge de 21 ans **sauf** si le jeune :

- a) travaille plus de 240 h/trimestre (hors job étudiant, indépendant sans cotisation sociale ou formation en alternance)
- b) bénéficie d'une prestation sociale (maladie, invalidité, accident du travail ou maladie professionnelle) lorsque celle-ci découle d'une activité non autorisée
- c) bénéficie d'une allocation de chômage ou d'interruption de carrière
- d) est engagé-e dans une formation chef d'entreprise ou de coordination et d'encadrement dont la rémunération est supérieure au plafond (701,44€/mois)

De 21 ans à 25 ans

Il faut alors remplir les conditions pour obtenir les allocations familiales : être apprenti, en stage, en formation diplômante dans un enseignement organisé, reconnu ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En ce qui concerne l'enseignement de promotion sociale :

a) Pour les étudiant-e-s inscrit-e-s dans une formation de promotion sociale de niveau secondaire (certificat qualifiant, CESS...) :

L'étudiant doit avoir moins de 25 ans et doit être inscrit à **minimum 17 heures de cours par semaine** (une période de cours de 50 minutes est assimilée à 1 heure), réparties sur les 40 semaines de l'année scolaire. Les stages obligatoires sont assimilés à des heures de cours.

Il peut aussi s'agir de cours du soir et de cours de cursus différents (exemple : 15 heures par semaine de formation en menuiserie + 2 heures de cours d'espagnol).

b) Étudiant-e-s inscrit-e-s dans une formation de promotion sociale de niveau supérieur (bachelier, master...) :

L'étudiant doit avoir moins de 25 ans et doit **être inscrit à minimum 27 crédits**¹ pour bénéficier des allocations familiales durant toute l'année académique. Si la formation n'est pas exprimée en crédit, il doit suivre au moins 13 périodes de cours par semaine (1 période = 50 minutes).

***Remarque :** les heures/crédits peuvent être cumulés dans une ou plusieurs écoles peu importe qu'il s'agisse de cours de jour ou du soir (secondaire et supérieur)*

c) Formations de niveaux différents

Si l'élève suit des formations **de niveaux différents** et qu'il ne comptabilise pas 13 heures par semaine dans le niveau supérieur, il doit alors suivre un total de **17 heures** par semaine.

3.2. L'EPS et le job étudiant

Pour pouvoir signer un contrat de travail étudiant, les études doivent représenter l'activité principale du jeune et le travail une activité secondaire (exemple : suivre un bachelier de promotion sociale que ce soit en journée/en soirée mais pas une UE de langue de 5h par semaine). La règle est complexe et les situations sont examinées au cas par cas. Nous vous conseillons donc de contacter le SPF Emploi pour de plus amples informations (voir dernière page).



Naïm

Même après m'être inscrit, c'était compliqué au niveau administratif. Par exemple, mon entourage me disait que je n'étais plus considéré comme étudiant, que je perdais mon statut et que je devais m'inscrire comme demandeur d'emploi. Je suis donc allé au secrétariat pour avoir des infos et ils m'ont dit que je pouvais conserver mes allocations familiales.

3.3. Le congé-éducation payé et le crédit temps

L'enseignement de promotion sociale ouvre le droit au congé éducation et au crédit temps. Ce sont des possibilités offertes aux travailleur-s-euses engagé-es dans le secteur privé de s'absenter du travail pour suivre une formation.

¹Le crédit est l'unité de mesure qui comprend non seulement les heures de cours mais aussi les heures d'études personnelles, les périodes d'examen, de stage et de préparation d'un mémoire.

4. QUELLES FORMATIONS PUIS-JE SUIVRE DANS L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE ?

4.1. Les Unités d'Enseignement menant à une attestation de réussite

Les **Unités d'Enseignement (UE)** sont sanctionnées par des attestations de réussite qui, toutes ensemble, permettent de passer l'épreuve intégrée de la formation. Celle-ci permet, en cas de réussite, l'obtention du titre visé. Donc, si vous suivez une formation non qualifiante dans l'enseignement de promotion sociale ou juste quelques cours d'une formation globale, vous obtenez une attestation de réussite.

Ces formations sont trop nombreuses pour vous en proposer la liste complète ici (disponible dans le Guide de l'Enseignement de Promotion sociale) mais voici quelques exemples : art floral / étude des vins / cuisines du monde / différents niveaux de langues / UE en informatique : Word, Excel, DAO / etc.

4.2. Les certificats

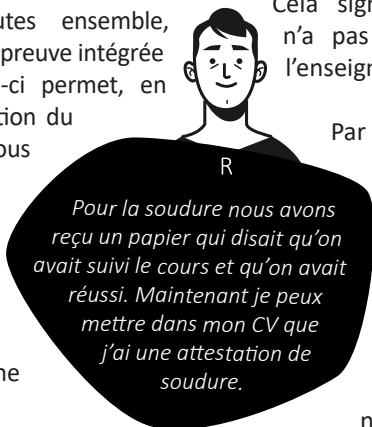
4.2.1 Les certificats de niveau secondaire spécifiques à l'EPS

Dans l'enseignement de promotion sociale, il existe des certificats (de niveau

secondaire ou supérieur) que l'on ne trouve pas dans les autres systèmes de formation. Par exemple, la formation « Magasinier-ère » est une formation qualifiante de niveau secondaire spécifique à l'enseignement de promotion sociale. Cela signifie que cette formation n'a pas de correspondance dans l'enseignement ordinaire.

Par contre, cette formation, délivre un certificat de même valeur (de même niveau) que celui qui aurait été obtenu dans l'enseignement de plein exercice.

Ces formations sont trop nombreuses pour vous en proposer la liste complète ici (disponible dans le Guide de l'Enseignement de Promotion sociale) mais voici quelques exemples : agent-e d'accueil et de gestion d'un cabinet dentaire / agent-e en techniques de nettoyage par machines / antiquaire / assistant-e en logistique en unités de soins et/ou au service d'urgences / bijouterie contemporaine / dessinateur-riche industriel-le / vendeur-euse en magasin / etc.



4.2.2. Les certificats de niveau secondaire correspondants au plein exercice

Dans l'enseignement de promotion sociale, il est possible d'obtenir des certificats qualifiants de niveau secondaire équivalents à ceux que l'on trouve dans l'enseignement secondaire de plein exercice.

- Certificat d'Études de Base (CEB)
- Certificat d'enseignement secondaire du 2^{ème} Degré (CE2D)
- Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur (CESS)
- Brevet d'infirmier·ère hospitalier·ère
- Complément de formation générale en vue de l'obtention du certificat correspondant au certificat d'études de 6^{ème} année de l'enseignement secondaire professionnel (secteur services aux personnes)
- Complément de formation générale en vue de l'obtention du certificat correspondant au Certificat de l'Enseignement Secondaire Supérieur (CESS). Accessible aux étudiants détenteurs de certains certificats de qualification. L'obtention du CESS se fait par la capitalisation des deux formations.
- Certificats de qualification suivants :
 - agent·e en accueil et tourisme
 - agent·e technique de la nature et des forêts
 - aide familial·e
 - aide-soignant·e
 - animateur·rice
 - assistant·e aux métiers de la prévention et de la sécurité
 - assistant·e pharmaceutico-technique
 - auxiliaire polyvalent·e des services à domicile et en collectivités
 - boucher·ère-charcutier·ère
 - carreleur·euse
 - carreleur·euse-chapiste
 - coiffeur·euse
 - coiffeur·euse manager·euse
 - conducteur·rice d'autobus et d'autocar
 - conducteur·rice de poids lourds
 - couvreur·euse, couvreur·euse-étancheur·euse
 - ébéniste
 - éducateur·rice
 - esthéticien·ne
 - esthéticien·ne social·e
 - maçon·ne
 - mécanicien·ne d'entretien automobile
 - mécanicien·ne polyvalent·e automobile
 - menuisier·ère
 - menuisier·ère d'intérieur
 - menuisier·ère d'extérieur
 - menuisier·ère d'intérieur et d'extérieur
 - monteur·euse en chauffage et sanitaire
 - opticien·ne
 - restaurateur·rice
 - technicien·ne chimiste
 - technicien·ne commercial·e
 - technicien·ne de bureau
 - technicien·ne du froid
 - technicien·ne en comptabilité
 - technicien·ne en construction et travaux publics
 - technicien·ne en électronique
 - technicien·ne en industrie graphique
 - technicien·ne en maintenance et diagnostic automobile
 - technicien·ne en photographie (DP* 2016)
 - technicien·ne en systèmes d'usinage

* DP = Dossier pédagogique

4.2.3 Le CESS (Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur) dans l'EPS

4.2.3.1. Le CESS - Humanités générales

Il s'agit d'une formation à part entière dont l'objectif est d'obtenir, en fin de parcours, le CESS - humanités générales correspondant à celui qu'aurait obtenu une personne à la fin de ses études secondaires générales. Ce diplôme peut être obtenu en 1, 2 ou 3 ans, en journée ou en soirée selon les écoles.

4.2.3.2. Le CESS « par capitalisation » (Certificat qualifiant + complément)

Il est possible, dans l'EPS, de suivre une formation qui se nomme « certificat de complément de formation générale » et qui permet également l'obtention du CESS. Elle est d'une durée allant de 4 mois à 2 ans en fonction du nombre d'heures de cours par semaine. Pour y accéder, au moins un des critères suivants doit être respecté :

A) avoir obtenu en EPS :

- un **certificat de qualification (CQ) correspondant au plein exercice** repris dans la liste ci-dessous

ou

- un **certificat spécifique de l'enseignement de promotion sociale** repris dans la liste ci-dessous

Pour certains CQ, il est dorénavant nécessaire de suivre le complément avec un supplément de langue. Il existe donc deux compléments CESS. Un avec des UE en langue et un autre sans. Le choix dépend du CQ que vous avez suivi.

Voir tableau ci-après.



Titres correspondants au plein exercice	Titres spécifiques à l'EPS
<p>Complément AVEC langues</p> <p>agent-e en accueil et tourisme agent-e technique de la nature et des forêts animateur-ric(e) assistant-e aux métiers de prévention et de la sécurité assistant-e pharmaceutico-technique (DP 2014) auxiliaire polyvalent-e des services à domicile et en collectivités éducateur-ric(e) esthéticien-ne esthéticien-ne social-e opticien-ne restaurateur-ric(e) technicien-ne chimiste technicien-ne commercial-e technicien-ne de bureau (DP 2017) technicien-ne du froid technicien-ne en comptabilité (DP 2017) technicien-ne en construction et travaux publics technicien-ne en électronique technicien-ne en industrie graphique technicien-ne en maintenance et diagnostic automobile technicien-ne en photographie (DP 2016) technicien-ne en systèmes d'usinage</p>	<p>Complément AVEC langues</p> <p>dessinateur-ric(e) en construction dessinateur-ric(e) industriel-le dessinateur-ric(e) polyvalent-e en bureau d'études électricien-ne - automaticien-ne photographe technicien-ne de bureau (DP avant 2017) technicien-ne en bureautique technicien-ne en comptabilité (DP avant 2017) technicien-ne en infographie technicien-ne en informatique technicien-ne en programmation technicien-ne en transport et logistique</p>
<p>Complément SANS langues</p> <p>aide familial-e aide-soignant-e boucher-ère-charcutier-ère carreleur-euse / carreleur-euse-chapiste coiffeur-euse coiffeur-euse manager-euse conducteur-ric(e) d'autobus et d'autocar conducteur-ric(e) de poids lourds couvreur-euse couvreur-euse-étanchéur-euse ébéniste maçon-ne mécanicien-ne d'entretien automobile mécanicien-ne polyvalent-e automobile menuisier-ère menuisier-ère d'intérieur menuisier-ère d'extérieur menuisier-ère d'intérieur et d'extérieur monteur-euse en sanitaire et chauffage</p>	<p>Complément SANS langues</p> <p>agent-e de maintenance en électromécanique artisan-e relieur-euse-doreur-euse auxiliaire de l'enfance coiffeur-euse (DP 2011) coiffeur-se - spécialisation patronat électricien-ne - installateur-ric(e) monteur-se fleuriste magasinier-ère maroquinier-ère pédicure spécialisé-e technicien-ne en décoration et aménagement d'espaces technicien-ne en domotique numérique vidéaste</p>

Remarque : esthéticien-ne social-e : ce certificat doit intégrer le certificat d'esthéticien-ne pour donner accès au complément de formation générale en vue de l'obtention du CESS.

B) **peuvent également obtenir le CESS par capitalisation**, les étudiants détenteurs de certificats de qualification (CQ6/7) obtenus via l'**enseignement secondaire de plein exercice** (technique de qualification ou professionnel) ou un **CEFA** (Centre d'Education et de Formation en Alternance) moyennant la réussite d'une 6^{ème} ou 7^{ème} année d'une option visant les mêmes compétences et les mêmes certifications que le plein exercice (art. 49)

C) l'obtention d'un des certificats d'apprentissage repris dans la liste ci-dessous via un **centre de formation des Classes Moyennes** (IFAPME et EFP) permet également d'obtenir le CESS par capitalisation.

Complément AVEC langues

- commerçant·e-détaillant·e
- restaurateur·rice

Complément SANS langues

- boulanger·ère-pâtissier·ère
- carreleur·euse
- carrossier·ère-réparateur·rice
- coiffeur·euse
- couvreur·euse
- esthéticien·ne
- installateur·rice en chauffage central
- installateur·rice sanitaire et de plomberie
- maçon·ne, maçon·ne-bétonneur·euse
- mécanicien·ne polyvalent·e automobile
- menuisier·ère
- menuisier·ère d'extérieur
- menuisier·ère d'intérieur
- monteur·euse en chauffage et sanitaire
- peintre décorateur·rice

4.3. Les certificats par Unités d'Acquis d'Apprentissage (CPU)

Dans l'enseignement qualifiant, 38 métiers sont découpés en Unités d'Acquis d'Apprentissage (UAA). A l'issue des apprentissages une épreuve de qualification valide les savoirs, aptitudes et compétences professionnels de chaque UAA. Lorsque l'élève a validé toutes les UAA du métier il obtient son certificat de qualification.

Ce dispositif concerne des options des 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} de l'enseignement secondaire qualifiant de plein exercice, en alternance et spécialisé mais aussi certaines sections de l'enseignement de Promotion Sociale.

Les élèves issus de l'enseignement secondaire qualifiant pourront obtenir des dispenses pour certaines Unités d'Enseignement (UE) en Promotion Sociale (pour la liste des métiers contacter le SIEP ou consulter le site ci-dessous). Ce dispositif s'inscrit dans une perspective de lutte contre l'abandon scolaire et de parcours d'apprentissage tout au long de la vie.

☎ 02/690 85 24 ✉ pec@cfwb.be 🌐 www.cpu.cfwb.be

4.4. Les certificats de niveau supérieur spécifiques à l'EPS

- Aptitude à l'éducation des élèves à besoins spécifiques
- Bibliothécaire breveté·e
- CAP - Certificat d'Aptitudes Pédagogiques
- CAPAES - Certificat d'Aptitude Pédagogique Approprié à l'Enseignement Supérieur
- Certificats spécifiques de niveau supérieur de moins de 750 périodes
- Conseiller en prévention (niveaux 1-2, spécialisé en hygiène du travail)
- Didactique des cours de philosophie et de citoyenneté (enseignement supérieur de type court)
- E-tourisme et marketing digital
- Formation complémentaire des enseignant·e·s en immersion en langue des signes
- Interprète en langue des signes belge
- Pilotage et maintenance de drone
- PNL - Programmation Neuro-Linguistique (pratique et maîtrise)

4.5. Les BES (Brevet de l'Enseignement supérieur)

Les BES apportent une qualification de niveau supérieur donnant accès à un métier clairement défini.

C'est un titre qui se situe entre un certificat qualifiant de fin secondaire et un bachelier du supérieur. Il compte minimum 120 ECTS et dure minimum 2 ans.

- Animateur·rice en action collective politique, culturelle et sociale
- Conseiller·ère en administration et en gestion du personnel
- Conseiller·ère en insertion socioprofessionnelle
- Formateur·rice en alphabétisation
- Gestionnaire d'unités commerciales
- Guide touristique - guide régional·e
- Régisseur·euse général·e de spectacles
- Webdesigner
- Webdeveloper



4.6. Les bacheliers

4.6.1 Les bacheliers correspondants au plein exercice

Les bacheliers professionnalisants apportent une qualification de niveau supérieur donnant accès à un métier clairement défini. Il s'agit d'un titre qui compte **180 ECTS**, qui dure **minimum 3 ans** et dont l'âge minimum pour être diplômé d'un bachelier de promotion sociale est de **23 ans** (sauf si le bachelier est spécifique à l'EPS ou qu'il est en co-diplomation avec une université, une haute école ou une école supérieure des arts).

- Agronomie - finalité : techniques et gestion agricoles
- Assistant-e de direction
- Assistant-e social-e
- Assurances et gestion du risque
- Automatisation
- Automobile - options : expertise automobile / mécanique
- Bibliothécaire-documentaliste
- Chimie - orientations : biochimie / biotechnologie / chimie appliquée
- Comptabilité - options : banque et finance / fiscalité / gestion
- Construction - options : bâtiment / génie civil
- Coopération internationale
- Création d'intérieurs
- Droit
- E-business
- Eco-solidarité
- Educateur-riche spécialisé-e en accompagnement psycho-éducatif
- Electromécanique - orientations : climatisation et techniques du froid / électromécanique et maintenance
- Electronique - orientation électronique appliquée
- Gestion des ressources humaines
- Immobilier
- Infirmier-ère responsable des soins généraux
- Infirmier-ère responsable des soins généraux pour titulaires du brevet d'infirmier-ère hospitalier-ère
- Informatique de gestion
- Informatique et systèmes - orientations : informatique industrielle / réseaux et télécommunications / sécurité des systèmes / technologie de l'informatique
- International Business
- Management de la logistique
- Management du tourisme et des loisirs
- Marketing
- Orthoptie
- Psychomotricité
- Publicité - options : agencement de l'espace / médias contemporains
- Relations publiques
- Sciences administratives et gestion publique
- Stylisme de mode
- Techniques graphiques - orientation techniques infographiques



Le fait d'avoir obtenu mon diplôme en promotion sociale n'a pas du tout été un souci dans ma recherche d'emploi. Au contraire, j'avais comme atout d'avoir eu beaucoup de pratique. Comme enseignant, je pouvais directement faire des labos avec les élèves. Je sais également qu'il est facile de trouver un travail dans un laboratoire quand on sort du bachelier en chimie en promotion sociale. C'est un bachelier comme ceux de haute école. La seule différence ce sont les horaires. Il ne faut pas voir la promotion sociale comme des sous-études.

4.6.2. Les bacheliers propres à l'enseignement de promotion sociale (n'existent pas en plein exercice)

Même s'ils ne sont pas proposés en haute école, ces bacheliers ont le même niveau que les bacheliers correspondants au plein exercice, leur particularité est simplement qu'ils n'existent que dans l'EPS.

- Conseiller-ère conjugal-e et familial-e
- Dessin des constructions mécaniques et métalliques
- Optométrie
- Sales account manager

4.6.3. Le bachelier de transition en sciences industrielles

Il s'agit d'**UE complémentaires** (abstraction mathématiques, abstraction chimie, abstraction physique) qui peuvent être suivies à l'issue des bacheliers professionnalisant en chimie, électronique et électromécanique.

C'est l'ensemble des compétences du bachelier professionnalisant et des UE complémentaires d'abstraction qui donne le titre de **bachelier de transition en sciences industrielles** et qui donne accès au master de la filière de promotion sociale considérée. Cette formation compte un total de 60 ECTS. **L'âge minimum pour être diplômé d'un bachelier de transition en promotion sociale est de 24 ans** accomplis.

4.7. Les masters

Il existe en EPS le master en Sciences de l'ingénieur-e industriel-le - finalités : chimie / électricité - options électronique ou électromécanique (équivalent au plein exercice) ainsi qu'un master en urbanisme et aménagement du territoire (propre à l'EPS).

4.8. Les spécialisations

4.8.1. Les bacheliers de spécialisations

Le niveau de la formation est reconnu équivalent à celui du bachelier de spécialisation du plein exercice et est accessible aux titulaires d'un grade de bachelier. Ils comptent minimum **60 ECTS**.

- Agroécologie
- Business data analysis
- Cadre de santé
- Cadre du secteur non marchand
- Conseiller-ère en environnement
- Digital integrated supply chain
- Expertise comptable et fiscale
- Gérontologie
- Gestion d'entreprise d'économie sociale
- Intervenant-e en thérapie familiale systémique
- Intervention systémique et travail social
- Médiateur-ric
- Psychopathologie
- Sciences fiscales

5. LA BELLE HISTOIRE

Greg, 50 ans, technicien frigoriste

« La promotion sociale a été un tremplin pour moi et a complètement changé ma vie ! »

J'ai été très tôt en décrochage scolaire suite à une situation familiale compliquée. A 18 ans, j'avais beaucoup de choses à rattraper mais j'étais en grande difficulté dans ma vie, complètement livré à moi-même depuis l'âge de 17 ans, je vivais parfois dans la rue, dans des squats, j'étais toxicomane, bref la galère !

J'ai fait une année préparatoire pour devenir infirmier en psychiatrie mais j'ai abandonné. Ensuite je me suis inscrit en photographie en promotion sociale car j'en avais assez des sciences et des maths ! Je cherchais quelque chose de plus artistique. J'ai abandonné car c'était devenu trop onéreux pour moi.

Je connaissais les écoles de cours du soir car j'habitais tout près.

J'étais toujours en grande instabilité et émargeais au CPAS où j'ai suivi une formation d'insertion sociale.

J'avais toujours des difficultés, car sans qualification ni diplôme.

Je savais que le secteur du froid était porteur, qu'il y avait de l'emploi mais je me suis dit que je n'y arriverais jamais, que je ne finissais jamais rien...

Et puis, grâce à un ami j'ai décidé d'arrêter la drogue, bien décidé d'aller de l'avant. Je décide alors de m'inscrire en technicien frigoriste en cours du soir, parce que c'était un métier en pénurie. Je me suis passionné pour ce métier.

J'ai eu de la chance, j'étais dans un chouette groupe, ce qui était très motivant. Il y avait des personnes de tous les âges, de 20 à 60 ans ! Il y avait un respect mutuel où les jeunes apprenaient des plus anciens. Tous motivés à apprendre ce métier. Les profs étaient très proches de nous, très souteneurs, ils nous faisaient confiance, nos relations étaient amicales.

L'EPS m'a permis de garder un pied dans un milieu actif, de garder des points de repère, d'avoir une ligne de conduite.

Dès la fin de ma formation, j'ai tout de suite signé un contrat et j'ai eu un parcours professionnel incroyablement varié, qui m'a permis de bouger, de voyager et d'entrer dans des lieux très stratégiques où je n'aurais jamais imaginé pouvoir entrer un jour. C'est un métier en perpétuelle évolution et très vaste. A chaque nouvelle entreprise, j'apprenais de nouvelles choses.

Mon conseil : choisissez bien votre option et accrochez-vous. Tout est possible ! Il faut y croire et persévérer même si les cours sont difficiles.

L'image que je garde de ce parcours est une personne qui se baisse pour tendre la main à une autre personne plus bas. Faire grandir quelqu'un c'est très difficile alors que le démolir est d'une facilité déconcertante...

Aujourd'hui, Greg aimerait se tourner vers l'enseignement afin de transmettre ses connaissances et devenir cette main qui aide à se relever et à aller de l'avant.



MES NOTES



.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

POUR ALLER PLUS LOIN



→ **SIEP** : siep.be / [métiers.siep.be](http://metiers.siep.be) / formations.siep.be / langues.siep.be

→ **Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique**
Direction générale de l'Enseignement non obligatoire et de la Recherche Scientifique :

Direction de l'Enseignement de Promotion sociale
rue Adolphe Lavallée 1 - bâtiment les Ateliers - 1080 Bruxelles

☎ 02/690 87 24

✉ eps@cfwb.be

🌐 www.enseignement.be & <https://promsoc.cfwb.be/>

→ **Consortium de Validations des Compétences :**

☎ 02/371 74 40

✉ info@cvdc.be

🌐 www.cvdc.be

Région Bruxelles Capitale : Bruxelles Formation 0800/555 66

Région wallonne : FOREM 0800/939 47 ou IFAPME 0800/90 133

→ **Cellule Certification Par Unités :**

☎ 02/690 85 24

✉ pec@cfwb.be

🌐 www.cpu.cfwb.be

→ **SPF Emploi :**

☎ 02/235 55 60

✉ info.cls@emploi.belgique.be

→ **Pour les passerelles :**

🌐 http://www.ejustice.just.fgov.be/mopdf/2017/10/06_1.pdf#Page264

🌐 <https://www.mesetudes.be/enseignement-superieur/organisation-pratique/passerelles/>

→ **Le Congé-éducation** (droits, durée du congé, rémunération...) :

Région wallonne :

☎ FOREM - 0800/93 946 (n° gratuit)

✉ conge.education@forem.be

🌐 <https://www.leforem.be>

Région Bruxelles-Capitale: Bruxelles Economie et Emploi

Direction de la Politique de l'Emploi

☎ 02/204 16 30

🌐 <https://economie-emploi.brussels/conge-education-travailleurs>

Région flamande : Congé de formation flamand

☎ 1700 (n° gratuit)

✉ vlaamsopleidingsverlof@vlaanderen.be

🌐 <https://www.vlaanderen.be/vlaams-opleidingsverlof>

Communauté germanophone : Ministère de la Communauté germanophone

☎ 087/59 63 97

✉ bildungsurlaub@dgov.be

🌐 http://www.ostbelgienbildung.be/desktopdefault.aspx/tabid-2342/4465_read-32012/

→ **Le Crédit temps :**

🌐 <http://www.onem.be> (Fiche T 160)

Edité par le SIEP

Editeur responsable K. Majoros - rue Saint-Gilles 26 - 4000 Liège - siep.dir@siep.be

Avec le soutien du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Administration générale de la culture - Service général de la jeunesse

Vous trouverez des informations sur le SIEP, les métiers, les formations et les cours de langues/séjours linguistiques en parcourant nos sites :

- www.siep.be
- <https://metiers.siep.be/>
- <https://formations.siep.be/>
- <https://langues.siep.be/>

Les conseillers en orientation et en information du SIEP vous informent et vous soutiennent dans votre réflexion sur l'ensemble du territoire Wallonie-Bruxelles.

Voici les coordonnées des 8 centres SIEP et des deux points info :

- SIEP Bruxelles : Rue de la Poste, 109 -111 - 1030 Bruxelles - 02/640 08 32 - siep.bxl@siep.be
- SIEP Charleroi : Rue Huart Chapel, 43 B - 6000 Charleroi - 071/33 12 06 - siep.charleroi@siep.be
- SIEP Libramont : Au Buisson Martin, 14B bte 3 - 6800 Libramont-Chevigny - 061/21 32 21 - siep.libramont@siep.be
- SIEP Liège : Rue Saint-Gilles, 26 - 4000 Liège - 04/223 80 80 - siep.liege@siep.be
- SIEP Mons : Chaussée de Binche, 101, bloc C - 7000 Mons - 065/33 48 22 - siep.mons@siep.be
- SIEP Mouscron : Rue de Tourcoing, 68 - 7700 Mouscron - 056/33 69 48 - siep.mouscron@siep.be
- SIEP Namur : Rue Joseph Saintraint, 12 - 5000 Namur - 081/25 14 00 - siep.namur@siep.be
- SIEP Wavre : Place Bosch, 17 - 2^{ème} étage - 1300 Wavre - 010/47 10 80 - siep.wavre@siep.be
- Info Marolles : Rue de Nancy, 17 - 1000 Bruxelles - 0478 74 05 10 - infomarolles@siep.be
- Permanence Evere : Espace Associatif Eugène Moreau
Rue Georges de Lombaerde, 21 - 1140 Evere - 02/344 65 06 - siep.bxl@siep.be

